

Les gardiens et gardiennes des semences

Des semences diversifiées sont la base d'une agriculture qui préserve l'environnement et assure l'alimentation des populations du Sud. Mais, malheureusement, elles disparaissent de plus en plus. Les paysans et paysannes du monde entier s'engagent donc à préserver cette diversité pour eux-mêmes et pour les générations futures.

Simon Degelo, responsable du dossier « Semences et biodiversité » à Swissaid
Traduction : Jean-Louis Emmenegger

À l'échelle mondiale, une part de plus en plus importante des semences est produite par quelques grands groupes agricoles. En Europe et en Amérique du Nord, il n'y a plus que quelques paysannes et paysans qui produisent leurs propres semences. En conséquence, la diversité des variétés traditionnelles et paysannes se perd de plus en plus. De même, dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, le nombre de semences paysannes se réduit progressivement. En revanche, les variétés hybrides et, en partie, les variétés génétiquement modifiées, gagnent du terrain. Souvent, elles représentent le mauvais choix pour les familles de petits paysans, car elles n'atteignent les rendements élevés promis qu'avec l'utilisation d'engrais chimiques et des pesticides

très coûteux. De mauvaises réglementations sur les semences contribuent à ce développement : dans de nombreux pays, il est interdit de vendre ou d'échanger des semences paysannes.

Des banques de semences pour préserver la diversité

De nombreux paysans et paysannes n'acceptent cependant pas la perte de leurs variétés traditionnelles. Ainsi, ils créent des banques de semences pour préserver leurs variétés. Dans ces banques, ils stockent les semences en réserve, en cas de mauvaise récolte, mais aussi pour les échanger avec d'autres paysans, voire pour les vendre.

Les banques de semences sont également un lieu où les gens se rencontrent, partagent leurs

L'engagement de Swissaid

Swissaid promeut la diversité des semences depuis plus de 20 ans. En Colombie et au Nicaragua, Swissaid a développé, avec des partenaires, le projet « Semillas de Identidad » (Semences d'identité), qui est un réseau de banques de semences. Entretemps, 500 variétés de semences ont été créées dans les deux pays ! Et quelque 12 000 familles y participent ! Alors que les banques de semences sont désormais très répandues en Amérique latine et en Asie, elles sont encore peu nombreuses en Afrique. Swissaid est donc en train d'en créer au Niger, au Tchad et en Tanzanie, afin de permettre aux paysans et paysannes de protéger leurs semences et de les conserver.

Afin de préserver la diversité des semences à long terme, Swissaid s'engage avec ses partenaires dans plusieurs pays pour que la réglementation des semences soit adaptée : les paysannes et les paysans doivent à nouveau avoir le droit de transmettre, d'échanger et de vendre leurs semences ! La protection des variétés doit être adaptée en conséquence et l'octroi de brevets sur les semences doit être stoppé.



Viviana Sanchez Pratta, SWISSAID

connaissances sur les différentes variétés et apprennent à produire des semences de qualité. Plus encore : « La conservation des semences ne concerne pas seulement les graines. Il s'agit de préserver nos territoires, notre eau, notre culture et, en fin de compte, de retrouver notre souveraineté alimentaire », explique Melissa Gómez Gil, gardienne de semences à Riosucio, en Colombie.

Répression et résistance

Les gardiens et gardiennes de semences des différentes régions de Colombie échangent entre eux et parfois aussi avec les gardiens et gardiennes de semences d'autres pays. Ils se sont regroupés en un réseau pour apprendre les uns des autres, et aussi pour s'engager en faveur d'améliorations au niveau politique. Il y a dix ans, une loi colombienne a interdit l'échange et le commerce de semences paysannes. En vertu de celle-ci, plusieurs milliers de tonnes de semences

ont été confisquées et détruites. Cela a provoqué une telle réaction de la population que le gouvernement a finalement dû retirer la loi. Depuis lors, les semences paysannes peuvent à nouveau être transmises sans contraintes. Toutefois, le soutien politique pour favoriser les semences paysannes fait toujours défaut. Nombreux sont ceux et ceux qui espèrent un changement rapide, car le nouveau président Gustavo Petro de Colombie est beaucoup plus ouvert que ses prédécesseurs aux revendications et préoccupations des petits paysans et des indigènes.

Ailleurs, la transmission des semences reste interdite. Dans des pays comme le Kenya et le Ghana, de lourdes peines de prison sont encourues par les paysans qui transmettent leurs propres semences ou qui, sur la base de la propriété intellectuelle, en multiplient. Certains pays sont même en train de renforcer leur réglemen-

tation. Souvent, cela se fait sous la pression de pays d'Europe et d'Amérique du Nord, dans lesquels les grands groupes de l'agroalimentaire ont leur siège. Ils « convainquent » les gouvernements par des projets de développement de plusieurs millions de dollars ou les obligent, par des accords commerciaux, à édicter des règles strictes en matière de propriété intellectuelle sur les semences. Malheureusement, la Suisse y participe aussi (voir encadré). Il est donc grand temps de changer de mentalité : les gouvernements feraient mieux de soutenir les agriculteurs qui s'engagent pour la préservation de la diversité variétale au lieu de leur mettre des bâtons

Les banques de semences sont aussi un lieu de rencontre.

dans les roues, ou même les « criminaliser ». En fin de compte, il est dans l'intérêt de tous de préserver la diversité des plantes cultivées, car elle est la base de notre alimentation. Même les grands groupes agricoles en sont tributaires, car bien souvent les variétés traditionnelles et paysannes contiennent des propriétés précieuses qui peuvent servir de base à la création de nouvelles variétés.



Le rôle peu glorieux de la Suisse

Dans les accords commerciaux qu'elle conclut avec différents pays, la Suisse fait pression en faveur d'une protection stricte des variétés (propriété intellectuelle sur les semences) qui interdit aux paysannes et aux paysans de multiplier des semences de fournisseurs commerciaux, d'échanger ou de vendre des semences. Elle le fait par le biais d'une clause qui oblige les États parties à respecter les directives de l'UPOV, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales. Actuellement, la Suisse négocie un accord avec la Thaïlande et tente apparemment d'imposer à ce pays de telles règles en matière de protection des variétés. Les organisations paysannes en Thaïlande, mais aussi plusieurs organisations en Suisse, s'y opposent. Pour plus d'informations à ce sujet :

<https://www.recht-auf-saatgut.ch/>

En Colombie, on encourage la création de réseaux de production, d'échange et de commercialisation de semences locales. In Kolumbien werden Netzwerke für die Erzeugung, den Austausch und die Vermarktung von lokalem Saatgut gefördert.